

COLLECTIVITES LOCALES : « AFFAMER LA BÊTE » ?

« Starve the beast » est la stratégie développée par les conservateurs américains pour forcer la réduction des dépenses par la baisse d'impôt. Il semble que cela soit également l'objectif porté par Bercy envers les collectivités territoriales depuis une trentaine d'année. Cette approche souffre néanmoins de nombreuses contradictions comme l'expose ce petit florilège qui pourra être complété à l'envi...

Les collectivités investissent trop : le rapport IGF de 2024 consacré au sujet affiche que la France est un des pays de l'OCDE avec le taux le plus élevé d'équipements publics (les fameux ronds-points). Pourtant le dernier « cap sur » l'investissement des collectivités de l'OFGL montre que le mandat actuel est plutôt dans la moyenne basse depuis 1995 (en € constants et population égale). En parallèle les territoires sont appelés à doubler leurs dépenses en faveur de la transition énergétique (rapport Pisani Ferry / Mahfouz de 2023) ...

Le besoin de financement déraperait (-16 Md€ en 2024 contre 5,5 Md€ en 2023) : paradoxalement le calcul utilisé diffère selon l'objectif recherché : [nouvelle dette – remboursement de capital] dans la loi de programmation des FIPU 2018-2022 et [recettes réelles – dépenses réelles (hors dette)] dans le PLF 2025. Il est vrai que le résultat du premier calcul est moins « impactant » dès lors que les collectivités commencent à piocher dans leur fonds de roulement pour maîtriser leur endettement (les dépôts au Trésor, qui permettent à l'État de ne pas emprunter un montant équivalent, ont baissé de 5 Md€ entre 2017 et 2023).

L'État compense les suppressions de fiscalité locale : il serait trop sévère de rappeler les nombreux dispositifs de compensation qui terminent en « variable d'ajustement » de la DGF. Une fois encore, la promesse de compensation intégrale n'est pas respectée avec la TVA, le PLF 2025 prévoyant que « le montant des fractions de TVA » affectées aux collectivités locales est exceptionnellement stabilisé à son niveau 2024 ».

La CNRACL est en déficit chronique : « l'aération » du statut fait que la proportion de fonctionnaires territoriaux baisse (de 81.1 % en 2011 à 77.5 % en 2021 d'après le rapport annuel 2023 de la DGFAP) alors que les contractuels financent le régime général. Une grande partie des déficits cumulés sont d'ailleurs causés par la compensation démographique aux autres régimes de retraite (contribution d'une centaine de Md€ depuis 1974 d'après un rapport IGAS/IGF/IGA de mai 2024).

Toujours de nouvelles normes : rapport développement, normes thermiques, budgets verts, rapport sur la consommation des espaces naturels, schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant... autant de besoins, incontestables, imposés par l'État dont il faut pourtant trouver le financement

Certainement que l'assainissement des finances est d'hygiène publique, que les collectivités doivent y prendre leur juste part et qu'il existe des marges d'optimisation dans la gestion des collectivités. Pour ce faire il existe une solution simple : redonner de l'autonomie fiscale en rétablissant une contribution résidentielle (après le préalable de l'égalsation des différences de situation).

Nous pensons cette troisième voie plus efficace : c'est par la douleur occasionnée par le prélèvement local que s'ajustent naturellement l'offre de service public et la demande exprimée par les habitants.

Plutôt que « d'affamer la bête » pour contraindre, dans une vision essentiellement idéologique, la rétraction du service public, ce pays mérite un vrai débat pour questionner démocratiquement les préférences en termes de modèle social et de niveau de socialisation de la dépense souhaité par ses citoyens.